

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 29 mai 2018

Le 29 mai 2018 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 23 mai 2018, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Barbara MORELATO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

| N° | OBJET | DATE DE RECEPTION EN PREFECTURE |
|-----------|---|--|
| 2018_18 | Clôture de la régie de recettes de la halte garderie Alexandra David Neel de la ville de Saint-Martin-d'Hères. | 17/04/18 |
| 2018_19 | Clôture de la régie de recettes de l'Espace Petite Enfance Salvador Allende de la ville de Saint-Martin-d'Hères. | 17/04/18 |
| 2018_20 | Clôture de la régie de recettes de l'Espace Petite Enfance Eugénie Cotton de la ville de Saint-Martin-d'Hères. | 17/04/18 |
| 2018_21 | Clôture de la régie de recettes de la Crèche Familiale de la ville de Saint-Martin-d'Hères. | 17/04/18 |
| 2018_22 | Clôture de la régie de recettes de la halte garderie Essartié de la ville de Saint-Martin-d'Hères. | 17/04/18 |
| 2018_23 | Clôture de la régie de recettes de la crèche Jeanne Labourbe de la ville de Saint-Martin-d'Hères. | 17/04/18 |
| 2018_24 | Clôture de la régie de recettes de l'Espace Petite Enfance Gabriel Péri de la ville de Saint-Martin-d'Hères. | 17/04/18 |
| 2018_25 | Clôture de la régie de recettes de la structure Multi accueil Petite Enfance Romain Rolland de la ville de Saint-Martin-d'Hères. | 17/04/18 |
| 2018_26 | Avenant au bail administratif au bénéfice de l'état concernant les locaux du Bureau de Police Nationale situé 107 avenue Benoît Frachon à Saint-Martin-d'Hères. | 10/04/18 |
| 2018_27 | Bail commercial au profit de la SARL SOUNDLAB concernant le local situé au 58 avenue du 8 mai 1945 à Saint-Martin-d'Hères. | 10/04/18 |
| 2018_28 | Bail commercial au profit de M. BOUCHETA concernant le local situé au 18 avenue du 8 mai 1945 à Saint-Martin-d'Hères. | 10/04/18 |
| 2018_29 | Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de matériel d'électricité, signature du marché n°18017 avec la société A.E. | 17/04/2018 |
| 2018_30 | Suppression de la régie d'avances pour les règlements des dépenses liées au fonctionnement de la galerie Espace Vallès de la ville de Saint-Martin-d'Hères. | 07/05/2018 |

2. Créations et suppressions de postes.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DEMANDE

BUDGET VILLE EMPLOIS PERMANENTS

Filière administrative : 29 suppressions / 30 créations

| Création(s) de postes | Suppression(s) de postes | Nature de l'opération | Direction / Service |
|--|---|--|---|
| 5 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (grades : attaché à attaché principal, indices bruts de 434 à 979) | 4 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (grade: attaché, indices bruts de 434 à 810) 1 poste relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique (grade: PEA hors classe, indices bruts de 602 à 979) | Avancement de grade, Commission administrative paritaire du 29 mars 2018 Loi mobilité | Animation Enfance Questure Affaires scolaires Centre de planification Centre Erik Satie |
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés (grades : attaché à attaché principal, indices bruts de 434 à 979) | | Création d'un poste, Comité technique du 23/04/2018 | Cellule d'accompagnement des politiques publiques. |
| 1 poste à temps non complet (17,5/35 ^{ème}) relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (grades : rédacteur à rédacteur principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 366 à 701) | 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade: adjoint administratif, indices bruts de 347 à 407) | Évolution des missions du poste. Comité technique du 23/04/2018. | Direction de la communication |
| 5 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (grades : rédacteur à rédacteur principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 366 à 701) | 5 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (grades : 2 rédacteurs, indices bruts de 366 à 591 et 3 rédacteurs principaux de 2 ^{ème} classe, indices bruts de 377 à 631) | Avancement de grade, Commission administrative paritaire du 29 mars 2018 | Affaires scolaires Spectacle vivant Communication Spectacle vivant Développement emplois et compétences |

| Création(s) de postes | Suppression(s) de postes | Nature de l'opération | Direction / Service |
|---|---|--|---|
| 13 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 347 à 548) | 14 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : 6 adjoints administratifs, indices bruts de 347 à 407 et 8 adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe, indices bruts de 351 à 479) | Avancement de grade, Commission administrative paritaire du 29 mars 2018 Mise à jour de l'état des effectifs suite mobilité interne | Affaires scolaires Secrétariat des élus Informatique Etat civil Urbanisme foncier Direction générale Accueil DRH Commande publique Aménagement urbain Etat civil Affaires scolaires Restauration pôle adm et budgétaire Habitat population Direction de la communication |
| 2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 347 à 548) | 2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grade : 1 adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe et 1 adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 351 à 548) | Loi mobilité | Service des sports institutionnel Service propreté urbaine / Service maintenance du patrimoine |
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 347 à 548) | 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents sociaux (grade : adjoint social ; indices bruts de 347 à 407) | Loi mobilité | Service vie locale et événements |
| 2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 347 à 548) | 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grades : adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 347 à 407) | Comité technique du 23 avril 2018 Comité technique du 23 avril 2018 - Modification de l'organisation de l'accueil des ateliers municipaux - Détachement dans le cadre d'une procédure de reclassement pour inaptitude physique | Direction des ressources humaines Direction de l'Immobilier / Accueil ateliers municipaux |

Filière technique : 40 suppressions / 41 créations

| Création(s) de postes | Suppression(s) de postes | Nature de l'opération | Direction / Service |
|---|--|---|--|
| 4 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades : technicien à technicien principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 366 à 701) | 4 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades : 2 techniciens, indices bruts de 366 à 591 et 2 techniciens principaux de 2 ^{ème} classe, indices bruts de 377 à 631) | | Pôle électricité Heure Bleue Propreté urbaine Espaces verts |
| | 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (grade : technicien, indices bruts 366 à 591) | Réorganisation de la DOSI : Comité technique du 23 avril 2018 | Direction de l'Organisation des Systèmes d'Information, pôle applicatif |
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens (grades : technicien à technicien principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 366 à 701) | 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades : agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 353 à 583) | Réorganisation de la DOSI : Comité technique du 23 avril 2018 | Direction de l'Organisation des Systèmes d'Information, pôle maintenance |
| | 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades : agent de maîtrise, indices bruts 353 à 549) | Mise en œuvre de l'organigramme cible de la DIL suite comité technique du 12 mars 2018 | Direction investissement et logistique |
| 2 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades : agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 353 à 583) | 2 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grade : agent de maîtrise, indices bruts de 353 à 549) | | Animation enfance EIB |
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades : agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 353 à 583) | 1 poste relevant du cadre d'emplois des ATSEM (grades : ATSEM indices bruts 351 à 548) | Transformation d'un poste passerelle : Comité technique du 23/04/2018 | Direction des ressources humaines / espace passerelle |
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique à adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 347 à 548) | 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (grades : agent de maîtrise à agent de maîtrise principal, indices bruts 353 à 583) | Reconfiguration des missions du postes, Comité technique du 02 octobre 2017 et du 23 avril 2018. | Direction des espaces extérieurs, service Propreté Urbaine |

| Création(s) de postes | Suppression(s) de postes | Nature de l'opération | Direction / Service |
|---|--|--|--|
| 25 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique à adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 347 à 548) | 25 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : 8 adjoints techniques, indices bruts de 347 à 407, 17 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe, indices bruts de 351 à 479) | Avancement de grade, Commission administrative paritaire du 29 mars 2018 | Propreté urbaine Entretien bâtiment Restauration Restauration Restauration Entretien bâtiment Centre Erik Satie Entretien bâtiment Espaces verts Espaces verts Propreté urbaine Équipements sportifs EIB Petite enfance Courrier Animation Hygiène santé Restauration Restauration Petite enfance Entretien bâtiment Équipements sportifs Restauration Équipements sportifs Propreté urbaine |
| 7 postes à temps non complet (17,5/35ème) relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : adjoint technique à adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 347 à 548) | 9 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grades : 4 postes d'adjoints techniques à temps complet, 3 postes d'adjoints techniques principaux, de 2 ^{ème} classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (30/35ème), 1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (28/35ème) | Reconfiguration des postes, Comité technique du 12 mars 2018 | Petite enfance Agent d'entretien Agent d'entretien/restauration Agent d'entretien Agent d'entretien Restauration Agent d'entretien/ Restauration Agent d'entretien |

Filière Médico-sociale : 10 suppressions/créations

| Création(s) de postes | Suppression(s) de postes | Nature de l'opération | Direction / Service |
|---|--|--|---------------------|
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des psychologues (grades : psychologue de classe normale à psychologue hors classe, indices bruts de 434 à 979) | 1 poste relevant du cadre d'emplois des psychologues (grade : de de psychologue de classe normale, indices bruts de 434 à 810) | Avancement de grade, Commission administrative paritaire du 29 mars 2018 | Petite enfance |

| Création(s) de postes | Suppression(s) de postes | Nature de l'opération | Direction / Service |
|---|---|--|--|
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants (grades : éducateur de jeunes enfants à éducateur principal de jeunes enfants, indices bruts de 377 à 701) | 1 poste relevant du cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants (grade : Educateur de Jeunes Enfants, indices bruts de 377 à 631) | Avancement de grade, Commission administrative paritaire du 29 mars 2018 | Petite enfance |
| 2 postes relevant du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés de Écoles Maternelles (grades : agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles, indices bruts de 351 à 548) | 2 postes relevant du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (grade : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe indices bruts de 351 à 479) | Avancement de grade, Commission administrative paritaire du 29 mars 2018 | Affaires scolaires |
| 6 postes relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (grades : auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe à auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe, indices brut de 351 à 548) | 6 postes relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (grade : auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe, indices brut de 351 à 479) | Avancement de grade, Commission administrative paritaire du 29 mars 2018 | Petite enfance Petite enfance Petite enfance Affaires culturelles Petite enfance Petite enfance |

Filière Sportive : 3 suppressions/créations

| Création(s) de postes | Suppression(s) de postes | Nature de l'opération | Direction / Service |
|---|--|--|--|
| 3 postes relevant du cadre d'emplois des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (grades : éducateur territorial des activités physiques et sportives à éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 366 à 701) | 3 postes relevant du cadre d'emplois des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (grade : ETAPS principal de 2 ^{ème} classe, indices bruts de 377 à 631) | Avancement de grade, Commission administrative paritaire du 29 mars 2018 | Service des sports, activités physiques et sportives Service sports institutionnels |

Filière Animation : 3 suppressions/créations

| Création(s) de postes | Suppression(s) de postes | Nature de l'opération | Direction / Service |
|--|---|--|------------------------------|
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux (grades : animateur à animateur principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 366 à 701) | 1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux (grade : animateur principal de 2 ^{ème} classe, indices bruts de 377 à 631) | Avancement de grade, Commission administrative paritaire du 29 mars 2018 | Pôle jeunesse |
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grades : adjoint d'animation à adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 347 à 548) | 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grade : 1 adjoint d'animation, indices bruts de 347 à 407) | Avancement de grade, Commission administrative paritaire du 29 mars 2018 | Service médiation prévention |
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (grades : adjoint d'animation à adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 347 à 548) | 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade : adjoint d'animation, indices bruts de 347 à 407) | Loi mobilité | Animation enfance |

Filière Culturelle : 1 suppression/création

| Création(s) de postes | Suppression(s) de postes | Nature de l'opération | Direction / Service |
|--|---|--|---------------------|
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine (grades : adjoint du patrimoine à adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 347 à 548) | 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine (grade : adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe, indices bruts de 351 à 479) | Avancement de grade, Commission administrative paritaire du 29 mars 2018 | Médiathèque |

Filière Sécurité : 1 suppression/création

| Création(s) de postes | Suppression(s) de postes | Nature de l'opération | Direction / Service |
|---|---|--|---------------------|
| 1 poste relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale (grades : chef de service de police municipale à chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe, indices bruts de 366 à 701) | 1 poste relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale (grade : chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe, indices bruts de 377 à 631) | Avancement de grade, Commission administrative paritaire du 29 mars 2018 | Police municipale |

*Adoptée à la majorité : 31 voix pour
4 abstention(s)*

3. Détermination du nombre de représentants amenés à siéger aux commissions consultatives paritaires.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

FIXE

Le nombre des membres de la commission consultative paritaire de catégorie A à 2 représentants titulaires du personnel (et 2 représentants suppléants) et 2 représentants titulaires (et 2 représentants suppléants) de la Collectivité et de son établissement, le CCAS.

Le nombre des membres de la commission consultative paritaire de catégorie B à 3 représentants titulaires du personnel (et 3 représentants suppléants) et 3 représentants titulaires (et 3 représentants suppléants) de la Collectivité et de son établissement, le CCAS.

Le nombre des membres de la commission consultative paritaire de catégorie C à 4 représentants titulaires du personnel (et 4 représentants suppléants) et 4 représentants titulaires (et 4 représentants suppléants) de la Collectivité et de son établissement, le CCAS.

DECIDE

De recueillir l'avis des membres des commissions consultatives paritaires notamment sur les décisions individuelles relatives aux licenciements des agents contractuels intervenant postérieurement à la période d'essai, à l'exception des agents recrutés en application des articles 47 et 110 de la loi du 26 janvier 1984, au non-renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

DIT

Que la présente délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

4. Détermination du nombre de représentants amenés à siéger au renouvellement des commissions administratives paritaires.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

FIXE

Le nombre des membres de la commission administrative paritaire de catégorie A à 4 représentants titulaires du personnel (et 4 représentants suppléants) et 4 représentants titulaires (et 4 représentants suppléants) de la Collectivité et de son établissement, le CCAS.

Le nombre des membres de la commission administrative paritaire de catégorie B à 4 représentants titulaires du personnel (et 4 représentants suppléants) et 4 représentants titulaires (et 4 représentants suppléants) de la Collectivité et de son établissement, le CCAS.

Le nombre des membres de la commission administrative paritaire de catégorie C à 6 représentants titulaires du personnel (et 6 représentants suppléants) et 6 représentants titulaires (et 6 représentants suppléants) de la Collectivité et de son établissement, le CCAS.

DECIDE

De recueillir l'avis des membres des commissions administratives paritaires sur des questions d'ordre individuel, résultant de l'application des dispositions statutaires et relatives, notamment au refus de titularisation, à la prolongation de stage, au licenciement au cours de la période de stage, à l'avancement d'échelon, à l'avancement de grade, à la promotion interne, à la mutation au sein de la même collectivité comportant changement de résidence ou modification de la situation des intéressés, à la mise à disposition, au détachement (sauf de plein droit), à la position hors cadre, à la disponibilité (sauf de plein droit ou d'office), à la notation, à la discipline et au licenciement pour insuffisance professionnelle, à l'intégration à la suite d'un détachement, au reclassement, dans un autre cadre d'emplois de fonctionnaires reconnus inaptes physiquement à l'exercice de leurs fonctions, au licenciement à l'expiration d'un congé maladie (si l'agent refuse le poste aménagé assigné sans motif valable lié à son état de santé).

DIT

Que la présente délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

- 5. Création du service commun "expertise fiscale" : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention avec Grenoble-Alpes-Métropole.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention de service commun « expertise fiscale » entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et Grenoble-Alpes-Métropole.

DIT

Que la dépense correspondant au remboursement du salaire de l'agent affecté au service commun, mutualisée entre la Métropole et les communes qui participent au service commun, sera imputée au budget principal.

*Adoptée à la majorité : 35 voix pour
2 abstention(s)*

6. Fourniture et pose de matériel d'éclairage public et d'illumination : Autorisation donnée à M. le Maire de signer les marchés suivants : Lot n°01 - Fourniture et pose de matériel d'éclairage public, Lot n°02 - Acquisition de consommables électriques et de matériel d'éclairage public et Lot n°03 - Fourniture de pièces détachées pour la maintenance du matériel d'illumination.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer les marchés n°18018-01, n°18018-02 et n°18018-03.

| N° du lot | Libellé | attributaire | adresse | Montant HT |
|-----------|---|--|--|--|
| 1 | Fourniture et pose de matériel d'éclairage public | GAZ ÉLECTRICITÉ DE GRENOBLE / SOBECA | 8 place Robert Schuman – BP 183 – 38042 GRENOBLE CEDEX 9 | Avec un minimum de 70 000,00 € H.T et un maximum de 200 000,00 € H.T |
| 2 | Acquisition de consommables électriques et de matériel d'éclairage public | APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE DAUPHINOIS | 2 avenue Paul VERLAINE 38100 GRENOBLE | Avec un minimum de 40 000,00 € H.T et un maximum de 100 000,00 € H.T |
| 3 | Fourniture de pièces détachées pour la maintenance du matériel d'illumination | APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE DAUPHINOIS | 2 avenue Paul VERLAINE 38100 GRENOBLE | Avec un minimum de 5 000,00 € H.T et un maximum de 15 000,00 € H.T |

DIT

Que la durée des marchés est de 1 an reconductible 1 fois 1 an.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour
4 abstention(s)*

7. Travaux de mise en accessibilité de la Maison de quartier Texier : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au lot n°01 - Maçonnerie/Carrelage - Marché n°18011-01 et l'avenant n°1 au lot n°02 - Menuiseries intérieures/Peintures/Plafonds suspendus - Marché n°18011-02, passés avec l'Entreprise Euro Confort Maintenance.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer les avenants n° 1 pour les marchés suivants :

| N° de marché | Libellé | Titulaire | HT |
|--------------|---|--------------------------|-------------|
| 18011-01 | Maçonnerie/carrelage | Euro Confort Maintenance | - 235 euros |
| 18011-02 | Menuiserie intérieures/peintures/plafonds | Euro Confort Maintenance | - 206 euros |

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour
4 abstention(s)*

8. Convention de partenariat entre la ville et l'association SPACEJUNK GRENOBLE : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention .

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

La signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Martin-d'Hères et l'association culturelle SPACEJUNK GRENOBLE dans le cadre de Grenoble Street Art Fest.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention avec l'association culturelle SPACEJUNK GRENOBLE.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget principal INIT 024 611 ADGE EVEN.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

9. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de participation financière entre la Ville et "Un Toit Pour Tous" pour la création d'un logement locatif social de type PLAI sur la résidence "Malfangeat", de définir les modalités de versement de cette aide et de fixer la minoration du loyer.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer la présente convention de participation financière entre la ville et « Un Toit Pour Tous ».

DIT

Que les dépenses liées à l'application de la présente convention de participation financière seront imputées au budget général de la ville.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

**10. Mise à disposition à titre précaire de la cuisine centrale pour la SEM Vercors Restauration :
Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention correspondante.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

FIXE

Le montant de la redevance forfaitaire due par la S.E.M. Vercors Restauration au titre de la mise à disposition de l'équipement collectif « cuisine centrale de Saint-Martin-d'Hères à 0,29 euros par repas incluant à la fois le coût d'occupation des locaux et le coût lié à la confection d'environ 1500 repas/jour pour la période du 10 juillet au 24 août 2018 correspondant aux travaux des locaux de la cuisine centrale propriété de la ville de Fontaine.

DIT

Que la mise à disposition des locaux de la cuisine centrale de la ville de Saint-Martin-d'Hères fera l'objet d'une convention à signer par M. le Maire.

Que la recette correspondante sera affectée à la ligne budgétaire RESCOL 251-70878 CUIS du budget de la ville.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

**11. Travaux de construction de vestiaires pour le stade Auguste Delaune : Autorisation donnée à
M. le Maire de déposer les autorisations d'urbanisme.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme pour la construction de vestiaires au stade Auguste Delaune.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

**12. ZAC Centre - Approbation du bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2017 et du plan de
trésorerie.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Le bilan actualisé au 31 décembre 2017 et le plan de trésorerie de la ZAC Centre ci-annexés.

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour
4 abstention(s)*

**13. ZAC Centre : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°8 à la convention
publique d'aménagement avec la SAEM Territoires 38.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°8 de la convention publique d'aménagement de la ZAC Centre.

AUTORISE

M. le Maire à signer l'avenant n°8.

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour
4 abstention(s)*

Signature de MORELATO Barbara secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 29 mai 2018 :

